Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Québec

Direction de santé publique

Le 23 août 2012

DESTINATAIRES : Chefs des départements de pharmacie dans les établissements
Infirmières en pratique privée dans les pharmacies
Infirmières en santé publique et en santé scolaire dans les CSSS
Médecins et infirmières dans les GMF
Pharmaciennes et pharmaciens en pratique privée
Responsable du Regroupement des CPE
Service Info-Santé
Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec

OBJET : Ordonnance collective régionale pour le traitement de la pédiculose

Madame, Monsieur,

Suite aux nouvelles lignes directrices émises par l'Institut national de santé publique (INSPQ), la Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec a procédé à la mise à jour de l'ordonnance collective pour le traitement de la pédiculose. Voici les principales modifications :

1. L'ajout de deux nouveaux produits :
   - Le NYDA^{R} (diméthicone, 100 cSt, 50 % p/p)
   - Le Zap^{R} (huiles d'anis étoilé et de noix de coco fractionnée, huile essentielle de cananga odorato et alcool isopropylique).

2. Abolition de la stratégie de priorisation des choix de traitement, il n'y a plus de traitement de 1re, 2e et 3e intention, puisque les experts ont fait la preuve que cela augmente les chances de résistance.

3. Nouvelles recommandations de santé publique
   A) La nouvelle approche thérapeutique de santé publique se base sur la stratégie en mosaïque en offrant un choix parmi plusieurs pédiculicides dont l'efficacité a été démontrée. Si l'échec d'un traitement est attribuable à une probable résistance du pou au produit, on utilisera un pédiculicide de catégorie différente la fois suivante.
   B) L'utilisation systématique du peigne fin ainsi que l'examen visuel de la tête font partie des recommandations, afin de maximiser les chances de succès au traitement.

550, rue Bonaventure
Trois-Rivières (Québec) G9A 2B5
Téléphone : 819 693-3636
Télécopieur : 819 373-1627
www.agencesss04.qc.ca

Bureau
570, rue Heriot
Drummondville (Québec) J2B 1C1
Téléphone : 819 477-6221
Télécopieur : 819 477-9443

Cette ordonnance collective émise par le Docteur Gilles W. Grenier, directeur de santé publique pour la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, doit être individualisée au nom du patient, ce qui en fait une ordonnance individuelle en application de l'ordonnance collective.

Nous vous rappelons que les produits utilisés pour le traitement de la pédiculose ne sont remboursables que sur ordonnance médicale par les divers assureurs. Sans cette ordonnance, l'accessibilité économique à ces produits est souvent problématique. Les pharmaciens et les infirmières de la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec peuvent donc appliquer cette ordonnance collective pour le traitement de la pédiculose, **permettant ainsi le remboursement de ces produits sans visite médicale.**

Rappelons que l'échec à un traitement pédiculicide est souvent tributaire d'une mauvaise utilisation du produit notamment, une quantité insuffisante pour mouiller tous les cheveux et le cuir chevelu, l'oubli des applications subséquentes ou le non traitement simultané des proches ou contacts étroits qui sont porteurs de poux vivants ou de lentes viables. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de bien expliquer au patient le mode d'emploi relatif au produit remis en exécution de l'ordonnance collective.

Vous trouverez, ci-joint, l'ordonnance collective ainsi que les annexes et les outils de référence présentant les recommandations à formuler aux patients quant aux modes d'emploi des principaux pédiculicides.

Le dépliant « *Poux…Poux…Poux… Tout savoir sur les poux de tête* » a été mis à jour et est disponible. Vous devez détruire toute version que vous avez en main.

Vous pourrez retrouver cette ordonnance collective sur le site internet de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec : http://www.agencesss04.qc.ca.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

GWG/OM/LL

Gilles W. Grenier, M.D.

p.j. Ordonnance collective régionale–Traitement de la pédiculose OC-1007-MCQ
Annexes 1 à 5 : Schémas de traitement et procédures pour l'application des produits
Outil #1 : Évaluation de l'infirmière
Outil #2 : Ordonnance individualisée